

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/11057/Add.194  
2 janvier 1974  
FRANCAIS,  
ORIGINAL : ANGLAIS

Report supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu  
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 1er janvier 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Hin 1/ : Entre 0 h 10 2/ et 0 h 13 tir de mortier par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice. Entre 6 h 18 et 14 h 55 des membres des forces israéliennes avec un véhicule ont réoccupé la position située au point 1799-2788 (coordonnées approximatives) près du poteau-frontière 11.

b) PO Ras : Entre 0 h 10 et 0 h 20 tir de mortier par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice. Entre 0 h 18 et 0 h 25 tir d'artillerie par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice. Entre 4 h 49 et 14 h 49 des membres des forces israéliennes avec un véhicule ont réoccupé la position située au point 1907-2749 (coordonnées approximatives) au nord du poteau-frontière 19.

c) PO Mar : A 1 h 50 tir de roquettes, qui a cessé immédiatement, par des forces non identifiées à l'ouest-sud-ouest du PO. Entre 1 h 51 et 1 h 52 tir d'arme automatique par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice. Entre 2 h 11 et 2 h 31 tir de mortier par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice. Entre 4 h 30 et 16 h 30 des membres des forces israéliennes avec des véhicules ont réoccupé la position située au point 2004-2904 (coordonnées approximatives) à l'ouest du poteau-frontière 33. Entre 14 h 1 et 15 h 5 tir d'artillerie par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice.

1/ Les emplacements des postes d'observation sont indiqués dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

d) PO Lab : Entre 10 h 12 et 10 h 25 tir de mortier par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice.

2. Rapports sur les activités aériennes :

a) PO Khiam : Entre 6 h 32 et 6 h 33 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant d'est en ouest puis virant au sud ont pénétré en territoire libanais à l'est du PO et repassé au-dessus du territoire occupé par Israël au sud-est du PO. Entre 8 h 47 et 8 h 53 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord, puis virant à l'ouest et ensuite au sud-est ont pénétré en territoire libanais à l'est du PO et ont été observés pour la dernière fois au sud-ouest du PO (confirmé par le PO Mar). Entre 8 h 53 et 8 h 54 un avion à réaction des forces israéliennes, volant du nord au sud, a été d'abord observé au-dessus du PO et observé pour la dernière fois au sud-sud-ouest du PO.

b) PO Hin : Entre 3 h 50 et 8 h 51 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du nord-nord-est au sud-sud-ouest ont été observés d'abord au nord-nord-est du PO et ont franchi la ligne de démarcation de l'armistice au sud-sud-ouest du PO (confirmé par le PO Lab).